

APPEL DE PROJETS 2017



Québec

Entente de développement culturel

Dans le contexte du 25^e anniversaire de la bibliothèque Alain-Grandbois, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, via son Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, lance un appel de projets s'adressant aux artistes de la région.

La démarche consiste à créer un legs qui prendra la forme d'une œuvre d'art ou d'une installation artistique à l'intérieur de la bibliothèque.

Conditions générales

- La proposition, avec toutes ses pièces justificatives, doit être soumise par la poste, par courriel, ou déposé à nos bureaux **au plus tard le 18 septembre 2017 à 16 h**
- L'appel de projets s'adresse à tout artiste (ou collectif d'artistes) professionnel, semi-professionnel ou amateur de la région de la Capitale-Nationale (03)
- Le projet doit être réalisé **à l'intérieur** de la bibliothèque Alain-Grandbois, située au 160, rue Jean-Juneau à Saint-Augustin-de-Desmaures. Il doit s'agir d'une œuvre permanente
- L'artiste a le choix de l'emplacement où sera installée son œuvre dans la bibliothèque
- L'artiste doit disposer des compétences techniques, du matériel et du support humain nécessaires à une réalisation autonome de son œuvre. Le projet ne doit pas impliquer de participation citoyenne
- Pour une visite de la bibliothèque avant le dépôt du projet ou pour toute autre information, l'artiste doit communiquer avec Mme Caroline Arpin, coordonnatrice à la culture (caroline.arpin@ville.st-augustin.qc.ca ou 418-878-4662, poste 6609) ou avec Mme Sarah Vachon-Bellavance, agente culturelle (sarah.vachon-bellavance@ville.st-augustin.qc.ca ou 418-878-4662, poste 6611)
- L'œuvre doit être complétée et installée avant le 15 décembre 2017.

Critères d'évaluation

Un comité de sélection analysera les propositions en tenant compte des critères suivants :

- Intérêt, originalité et unicité du projet
- Qualité et esthétisme de l'œuvre
- Lien de l'œuvre avec le lieu (correspondance entre l'œuvre et le lieu où elle sera implantée)
- Respect du budget établi et présentation d'un échéancier réaliste.

Les dossiers incomplets ou qui ne sont pas remis dans les délais ne seront pas évalués.

Budget et modalité de paiement

- Une enveloppe budgétaire d'un montant maximum de 3 000 \$ est réservée pour soutenir la création de l'œuvre ou de l'installation artistique
- Seuls les frais liés aux honoraires de création et d'installation, ainsi que les frais pour les ressources matérielles spécifiques au projet, sont admissibles
- Un protocole d'entente sera signé entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'artiste précisant les différents détails du projet
- Modalité de paiement : l'aide financière sera versée en deux temps : 75 % à la signature de l'entente et 25 % lors de l'approbation de l'œuvre finale.

Dépôt du projet

Toutes les propositions déposées doivent comporter les éléments suivants :

- Une courte présentation de l'œuvre comprenant une description de la façon dont elle met en valeur le lieu où elle s'inscrit
- Un bref curriculum vitae artistique
- Une présentation de la démarche artistique (une page maximum)
- Une note technique, comprenant les dimensions approximatives de l'œuvre et les matériaux et couleurs utilisés
- Une maquette ou un croquis, le plus réaliste possible et intégré dans le lieu choisi
- Un budget ventilé du projet
- Une preuve de résidence
- Tout autre document détaillant le projet et les besoins.

Les propositions de projets doivent être remises, avec toutes les pièces justificatives, **au plus tard le 18 septembre 2017 à 16 h.**

Les dossiers peuvent être remis dans une enveloppe identifiée « **Appel de projets 2017 – à l'attention de Mme Caroline Arpin, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire** » et peuvent être déposés :

- En personne : à la bibliothèque Alain-Grandbois (160, rue Jean-Juneau), à la maison Thibault-Soulard (297, route 138) ou à l'Hôtel de ville (200, route de Fossambault) de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Par la poste : Bibliothèque Alain-Grandbois, 160 rue Jean-Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (Qc), G3A 2P1

Les dossiers peuvent également être transmis par courriel à caroline.arpin@ville.st-augustin.qc.ca.